



Montauban le 4 mars 2024

**Mesdames, Messieurs,
Responsables de Clubs CD pétanque 82**

Vous trouverez en pièce jointe le calendrier par secteur, ainsi que les feuilles d'inscriptions 2024.

Les qualifications féminines, provençal et jeunes se feront sans secteur sur un site unique.

Les championnats départementaux auront lieu sur **une journée et demie**, excepté pour les championnats jeunes qui auront lieu sur une journée, et le provençal sur deux jours.

Le **samedi après-midi**, par secteur, les parties se joueront jusqu'au nombre d'équipes à qualifier.

Le **dimanche**, les phases finales des championnats se dérouleront suivant le calendrier.

Le nombre d'équipes à qualifier par secteur sera calculé au prorata du nombre de participants sur chaque secteur et sera communiqué en même temps que les tirages.

L'heure de début des qualifications est fixée le samedi à 14h00 pour la pétanque, 8h00 pour le provençal, 9h00 pour les jeunes et le dimanche à 8h00 (sauf mention contraire précisée aux équipes qualifiées le samedi).

Conformément aux directives fédérales :

- les juniors **ne peuvent pas participer aux qualificatifs pétanque séniors ; mais ils peuvent participer aux qualifications sénior de jeu provençal.**
- **un** seul joueur ayant muté d'un département extérieur par équipe.
- **un** seul joueur hors UE par équipe
- la FFPJP a décidé de bloquer dans Geslico toutes les **nouvelles** licences d'étrangers (hors UE) pour les Championnats de France et pour l'année 2024 (il faut au moins un an de licence pour pouvoir y participer, article 3b du règlement des championnats de France).

Concernant les modalités d'inscription pour 2024 :

Les feuilles d'inscriptions doivent être envoyées par email ou être déposées directement au secrétariat du Comité **avant la date limite mentionnée sur chaque feuille.**

Une fois votre feuille d'inscription reçue au CD aucune modification d'inscription ne sera acceptée si elle n'est pas effectuée par écrit/mail par un membre du bureau du club.

Les listes des inscriptions seront consultables sur le site internet du comité avant les tirages.

Comme les années précédentes, l'inscription pour les qualifications est payante : **5 euros par joueur**.

Les jeunes sont exonérés pour leurs qualifications.

Rappel : une fois le tirage effectué, **toute inscription vous sera facturée**. Le certificat médical ou tout autre justificatif d'absence ne sera pas accepté pour remboursement.

Une facture globale, détaillée par qualification, vous sera envoyée au terme de la période des qualifications.

Dès réception, celle-ci doit être réglée dans les meilleurs délais. En cas de litige sur le montant dû, vous voudrez bien contacter **rapidement** le secrétariat.

Les remplacements de joueurs sont autorisés au niveau départemental sur présentation d'un justificatif jusqu'au coup de sifflet de l'arbitre qui signale le début de la compétition (voir l'article 3c du règlement des championnats de France en vigueur).

Pour les tenues, nous vous rappelons que vous devez vous référer au tableau fédéral.

Le comité 82 vous souhaite une très bonne saison sportive.

Franck CLÉMENT,
Président du Comité Départemental 82

